

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 33002VAE de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Aide à domicile est constitué comme suit pour la session 2024-11 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme LAURE CARRERE
ACCOMPAGNANT ELEVES SITUATION HANDICAP

Direction des services départementaux de l'éducation
nationale des Pyrénées Atlantiques PAU CEDEX
ACCOMPAGNANT ELEVES SITUATION HANDICAP

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme OPHELIE CAMINADE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel du 4 septembre 1870 - Lycée des
métiers du commerce et des services OLORON STE MARIE
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme LYDIE BAYLOCQ

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Membre de l'enseignement

Mme AUDREY FONT
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel du 4 septembre 1870 - Lycée des
métiers du commerce et des services OLORON STE MARIE
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 novembre 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

